

L'audience Dalo, dernier espoir pour obtenir un logement

C'est le bout du quai de la procédure Dalo. Le terminus du droit au logement opposable. Sur le bureau du président du tribunal administratif, Henri Dubreuil, une petite dizaine de dossiers bleus. Autant de situations sociales difficiles : femmes en foyer avec leurs enfants, familles vivant dans des garages, hommes seuls dormant dans leur voiture... Et une cohorte de recalés du logement social. Les plaignants ont tous été désignés prioritaires par la commission départementale de médiation mais le préfet, dans les six mois, ne les a pas relogés. Alors, soit par l'intermédiaire d'un avocat d'office, soit directement, ils réclament du tribunal qu'il enjoi-

"Croisons les doigts que la proposition se concrétise."

LE PRÉSIDENT



L'insalubrité du logement tout comme son exigüité en regard de la situation familiale sont des critères essentiels dans la procédure du droit au logement opposable.

/ PHOTO CYRIL SOLLIER

gne le préfet de leur offrir un logement social, sous astreinte.

Mme D. vit dans un appartement, rue d'Aubagne, insalubre. Le propriétaire ne veut pas réaliser les travaux ordonnés par la mairie. Le couple et ses deux enfants en bas âge attendent de quitter ce taudis où leur santé est en péril. Deux bailleurs sociaux ont refusé leur dossier mais les représentants de la préfecture, à l'audience, font de nouvelles propositions. Si la famille se contente d'un T3, alors les choses seront plus faciles tant il s'est récemment construit de T3. Les grands appartements sont en revanche denrée rare à Marseille.

À la barre, Mme H. est perdue. Le président est embarrassé. Elle n'a pas fourni le timbre fiscal à 35 €, sa demande est irrecevable. L'assistante sociale a

été mutée, le dossier est incomplet. *"Les personnes qui demandent un logement ont un minimum de formalités à remplir"*, commente la représentante de la préfecture.

Mais l'administration tente toujours de trouver une solution. C'est au tour d'une mère de trois enfants dont une fille de 19 ans, invalide à 80%, de plaider sa cause. Dans 56 m², la grande sœur et les deux garçons de 11 et 14 ans dorment dans la même chambre. La douche est trop petite pour laver la jeune fille. La préfecture leur a proposé un appartement dans le 9^e arrondissement. *"Il était super bien, grand et tout mais, le problème, c'est les transports"*. La famille a refusé, le père venant de décrocher un CDD de gardien nuit et embauchant à minuit. *"Si vous lui présentez la quadrature*

du cercle, le préfet ne pourra pas la résoudre", conclut le fonctionnaire. Le président quitte sa casquette de juge pour celle de médiateur. Le magistrat se fait pédagogue. *"Il ne peut pas aller travailler en mobylette, votre mari ?" - "Il est vieux, il a 58 ans. Et il sait pas conduire."* - *"S'il sait faire du vélo, y'a pas une grande différence."* Et le magistrat de conclure: *"Vous n'aurez jamais une situation idéale, surtout sur les grands logements. Après deux refus, on pourrait vous fermer la porte définitivement. Votre intérêt, c'est d'accepter la nouvelle proposition"*. Au tribunal administratif, temple de la procédure, le juge se fait, le temps d'une audience, juge de la paix sociale, arbitre entre administration et laissés-pour-compte du logement.

LUC LEROUX

Algecos malvenus

Le tribunal correctionnel de Tarascon a condamné une mère de deux enfants à 1 000 € d'amende avec sursis et ordonné la destruction des Algecos installés sur un terrain agricole d'Orgon lui appartenant. Avec le vol de leur camion-rotissoire, ce couple de forains avait perdu son emploi. Pour éviter des dettes locatives, les parents et leurs deux enfants avaient fait le choix de ce logement précaire. *"Mais, observe leur avocate M^e Nathalie Moulina, l'État qui est en défaillance sur ses obligations de logement n'a pas hésité à les envoyer devant le tribunal."* Demandeur d'un logement social depuis 2007, le couple devrait engager la procédure Dalo.

CHRISTOPHE GUYOT